

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 008-311/13/BC

■ Approbation d'une convention avec l'entreprise Iprotego dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

DPEATSV 13/9951/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'Etat et les Collectivité territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'Etat.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du PLR « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire
- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

- économiques stratégiques à l'échelle du bassin.
- soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises
- innovantes en phase de développement
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs
- publics du développement du territoire

Le deuxième comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 26 avril 2013. Quatre projets d'entreprises ont été présentés : Net Reviews, iProtego, Devisubox, Aka Optics.

Iprotego, créée en 2009, est une entreprise spécialisée dans la protection de l'identité numérique. Iprotego développe des logiciels de veille e-reputation, d'analyse sémantique de documents sur les moteurs de recherche et le web social.

La société intervient principalement sur le segment B2B. L'activité se développe en croissance organique de 100 % depuis sa création. 40 % des clients sont basés en région (High Co, Cis, Catering, Sajef,...) et 60 % hors région et à l'international (Berthelot, Toloda, Lagardère Active,...).

Les clients de Iprotego sont des entreprises, -professions libérales, artisans, commerçants-, mais aussi des particuliers.

La stratégie de la société se décline en trois points : conserver l'avance technologique, développer l'activité grands comptes et consolider les marchés existants et conquérir de nouveaux marchés.

Il est pertinent de soutenir cette entreprise dont l'effectif de l'entreprise était de trois personnes en 2012, et qui prévoit d'embaucher sept personnes en CDI.

Elle est d'ores et déjà installée sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

Il a été proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole cofinance l'entreprise iProtego avec l'Etat sur une base de 50/50, pour un montant de 42 000 euros, soit 21 000 euros à la charge de Marseille Provence Métropole.

La convention proposée définit les conditions d'attribution de cette participation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 005-201/13/CC créant l'Autorisation de programme relative au financement des aides à finalités régionales et aides aux Petites et Moyennes Entreprises
- La délibération DEV 004-306/12/CC approuvant la convention avec l'Etat et la Collectivité Territoriale partenaires relative à la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au PLR initié par l'Etat,
- La délibération 004-3/4/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation au Conseil de Communauté au Président du Bureau,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Considérant

- L'intérêt de financer le projet de développement de iProtego,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la société iProtego.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TESSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI